

Décret portant prorogation de la deuxième période de renouvellement du Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures conclu entre l'Etat du Sénégal et les sociétés Woodside Energy (Sénégal) B.V., Capricorn Sénégal Limited, FAR Limited et PETROSEN relatif aux blocs de Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Offshore Profond pour l'évaluation des découvertes FAN et SNE North-Spica.

### **RAPPORT DE PRESENTATION**

Le Contrat de Recherche et de Partage de Production d'Hydrocarbures (CRPP) relatif aux blocs de Rufisque Offshore, Sangomar Offshore et Sangomar Offshore Profond, conclu entre l'Etat du Sénégal d'une part et les Sociétés Sénégal Hunt Oil Company (SHOC) et la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN), collectivement appelés le Contractant, d'autre part, a été approuvé par décret n° 2004-1491 du 23 novembre 2004.

A la suite de diverses cessions, les compagnies pétrolières ci-dessous listées sont entrées dans le Contrat avec une répartition des participations au titre dudit contrat se déclinant comme suit :

- Woodside Energy (Sénégal) B.V., opérateur : 35% ;
- Capricorn Sénégal Limited : 40% ;
- First Australian Ressources Limited (15%) ;
- PETROSEN (10%).

Le contrat a été signé pour une période initiale de recherche d'une année et deux périodes de renouvellement de deux années chacune.

La première période de renouvellement du CRPP a été étendue deux fois et la deuxième période de renouvellement du CRPP prorogée deux fois, par décret.

Pendant la première prorogation de la deuxième période de renouvellement du CRPP, les travaux réalisés par le Contractant ont mené à deux découvertes majeures d'hydrocarbures au niveau des puits dénommés « FAN-1 » et « SNE-1 ».

Pour permettre le déroulement des travaux nécessaires à l'évaluation de ces découvertes, en conformité avec les meilleures pratiques internationales en la matière, la deuxième période de renouvellement du CRPP a été prorogée une deuxième fois pour une durée de trois ans.

Pendant cette phase, le contractant a réalisé neuf (9) puits dont sept d'évaluation et deux d'exploration (FAN South-1 et SNE North-1) qui ont abouti à deux autres découvertes de pétrole notifiées au Ministre.

Le montant des dépenses effectuées pendant cette période se chiffre à 474,1 millions de dollars US.

Au terme de cette phase, qui a pris fin au 4 février 2019, le Contractant a soumis un rapport d'évaluation des découvertes FAN et SNE et un plan de développement et de mise en exploitation des découvertes d'hydrocarbures du champs SNE, au sein de la zone contractuelle.

